

ENVIRONNEMENT. *La relecture de la loi forestière de 1994 vient de s'achever à Ngaoundéré.*

La loi forestière s'adapte au Grand-Nord

PAR DAVID WANEDAM

“De manière générale, quelle thématique spécifique à la région septentrionale du Cameroun doit-on aborder lors de la relecture de la loi forestière ?” Ainsi avait été libellée la principale question de l'atelier qui vient de s'achever à Ngaoundéré. Les 25 et 26 novembre 2009, une vingtaine de participants venus des trois régions septentrionales ont planché sur la relecture du cadre légal forêt - faune du Cameroun. En répondant à la question principale, les différents participants ont ainsi pu combler le vide juridique auxquels se heurtaient les acteurs de l'environnement, comme c'est le cas actuellement pour ceux du septentrion.

“A l'époque, cette loi avait été mise sur pieds un peu à la hâte”, explique le Dr Vabi Michael, consultant de la SNV et facilitateur des travaux. *“Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est adapter cette loi à nos spécificités locales, mais nous ne perdons pas de vue que les retouches que nous apportons*

ici doivent avoir en même temps une approche globale”, poursuit-il, en s'inscrivant dans la logique bien connue du « *local act, global impact* ».

Les raisons de l'organisation de cet atelier viennent de ce que le ministère des Forêts et de la faune (Minfof) et les différents partenaires au développement du Cameroun se sont engagés dans le processus de relecture du cadre légal forêt-faune. Ce débat a par ailleurs déjà débuté il y a quelques mois au sein de ce ministère.

Il s'est agi globalement pour les différents acteurs d'être informés sur l'état d'avancement de ces travaux de relecture du cadre légal au niveau du ministère et, dans un second temps, de poursuivre les discussions sur les récifs relatifs à la gestion communautaire des forêts afin de formuler des amendements à intégrer dans la loi forestière au Cameroun.

Cet atelier intervient au moment où les questions liées à l'environnement préoccupent plus que par le passé les dirigeants politiques du monde. Une politique que le Cameroun

a expérimenté depuis plusieurs décennies. Cette volonté s'est jusqu'ici matérialisée à travers les campagnes menées à l'échelle nationale, comme cela a été le cas pour le programme de reboisement lancé le 18 juillet 2006 à Maroua. De même que la politique forestière camerounaise vise à garantir d'une manière globale, un développement viable et à long terme des ressources, en relevant un certain nombre de défis environnementaux et socio économiques.

Parmi les sujets débattus à Ngaoundéré, se trouvaient en bonne place les questions liées à la gestion des forêts communautaires, la moyenne d'arbres devant être plantée en zone urbaine, et surtout les conditions à remplir pour l'exploitation d'une quelconque essence. Le temps pour Makaki Moïse, chef service régional des Forêts de l'Adamaoua, de rappeler qu'à la base, on oublie que l'arbre est une propriété exclusive de l'Etat camerounais. *“Ce n'est pas parce que quelqu'un a planté un arbre qu'il doit l'abattre plus tard et le vendre*

par exemple”, poursuit-il.

Au finish, des nombreuses retouches ont été apportées à la loi en cours depuis 1994, dont l'accès et la gestion du bois dans le cadre domestique, les mesures incitatives pour le reboisement, l'exploitation des autres produits des forêts communautaires en dehors du bois, et l'étude d'impact environnemental dans les espaces gérés par la communauté.

Les participants venus des quatre coins des régions septentrionales (Yagoua, Maroua, Poli, Garoua, Ngaoundal, ...) ont ainsi pu apporter leur point de vue sur les écueils de la loi forestière, vieux de 15 ans. Ces mêmes remarques seront plus tard revues en interne au ministère des forêts et de la faune, pour plus tard être définitivement adoptées par les politiques. Il faut dire qu'à quelques jours seulement du sommet mondial sur le climat, les efforts menés par le gouvernement camerounais pour lutter efficacement contre les problèmes environnementaux sont plus qu'accrus ces dernières années. ■